

4e journée professionnelle Systèmes et Données

15/11/2019

« Métadonnées en bibliothèques : n'oubliez pas les données d'autorité ! »

Conseils généraux d'implémentation

Christelle GIANOLIO (assistante système et catalogue à la Bibliothèque de la CIJ)

Ma situation

Autonomie

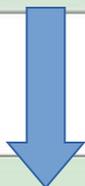
Puis-je effectuer moi-même les modifications nécessaires dans mon système et/ou dans mes données ?

Volumétrie

Combien de notices de mon système sont affectées ?

Complexité

La ou les modifications à effectuer dans mon système et dans mes données sont-elles simples ou complexes ?



Impact sur mon activité

Coût

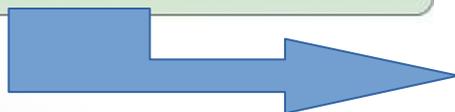
Combien vont me coûter les prestations nécessaires à la modification de mon système et/ou au traitement rétrospectif de mes données ?

Travail

Quelle charge de travail ces opérations représentent-elles pour mon établissement ?

Service

Ces opérations vont-elles nécessiter une interruption ou une dégradation de service (notamment impact sur l'OPAC) ? De quelle durée ?



Choix de mise en oeuvre

Immédiate

Je peux mettre en œuvre les nouveautés dès leur livraison, à la fois pour le catalogage courant, le traitement rétrospectif des données et l'interface publique.

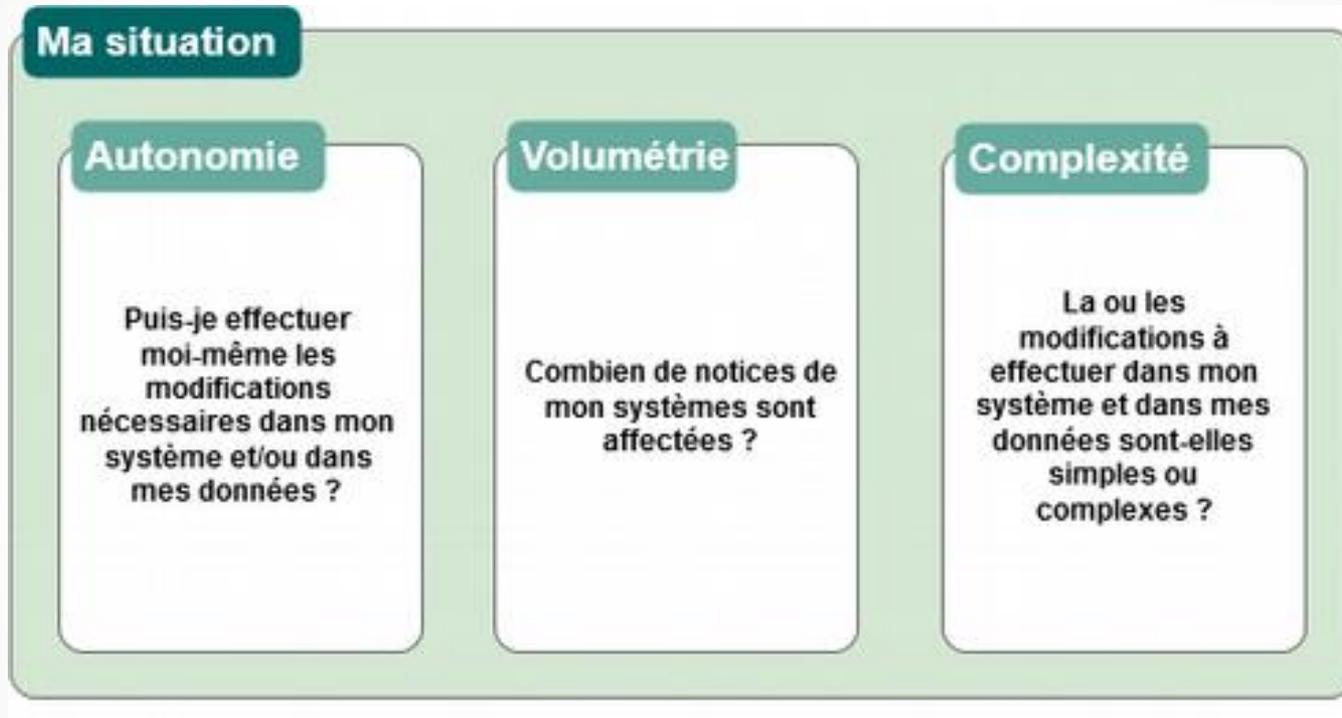
Partielle

Je ne peux mettre en œuvre les nouveautés que par étapes (catalogage courant seulement, puis traitements rétrospectifs ; traitements rétrospectifs partiels ; évolution de l'interface décalée...)

Différée

Je ne peux pas mettre en œuvre les nouveautés dans l'immédiat.

Etape 1 : analyse de la situation



Quelles modifications envisager ?

Catalogage courant

- Mise en application de nouvelles règles de catalogage
- Modification des filtres d'import

Traitements rétrospectifs

- Identification des notices affectées
- Traitements préparatoires sur les données existantes (si nécessaire)
- Paramétrage du rechargement et rechargement des notices affectées
- Traitements à effectuer sur les données résultantes (si nécessaire)

Interface publique

- Mise à jour des paramètres d'indexation pour la recherche
- Régénération des index
- Création de facettes ou de rebonds, etc.

Ma situation

Autonomie

Puis-je effectuer moi-même les modifications nécessaires dans mon système et/ou dans mes données ?

Volumétrie

Combien de notices de mon système sont affectées ?

Complexité

La ou les modifications à effectuer dans mon système et dans mes données sont-elles simples ou complexes ?

Faire le diagnostic de ses données

La complexité des modifications à effectuer dépend de la nature de la nouveauté mise en oeuvre, mais aussi des données existant dans mon système.

Comment identifier les notices affectées ?

A partir de ses données

- Si l'élément affecté (zone, sous-zone, position...) existe déjà dans les données, repérer les notices qui le contiennent, et/ou qui contiennent celui qu'il remplace.
- Le cas échéant repérer les notices liées qui peuvent être affectées par la modification.

A partir d'une liste d'identifiants

- Comparer la liste d'identifiants (ark, FRBNF) de notices modifiées fournie en lien avec la livraison de la transition bibliographique, avec les identifiants des notices des agences qui ont été importées dans son système.
- Le cas échéant, repérer les notices liées qui peuvent être affectées par la modification.

Je n'ai pas les identifiants !

Conserver les identifiants des notices des agences importées dans son système est nécessaire pour pouvoir utiliser les produits spécifiques mis à disposition pour les nouveautés de la Transition bibliographique.

Si ces identifiants n'ont pas été conservés dans ses notices, ou pour les ajouter dans des notices produites directement dans son système, il est possible de procéder à un alignement avec les notices de la Bibliothèque nationale de France grâce au logiciel Bibliostratus.

Etape 2 : analyse de ses données

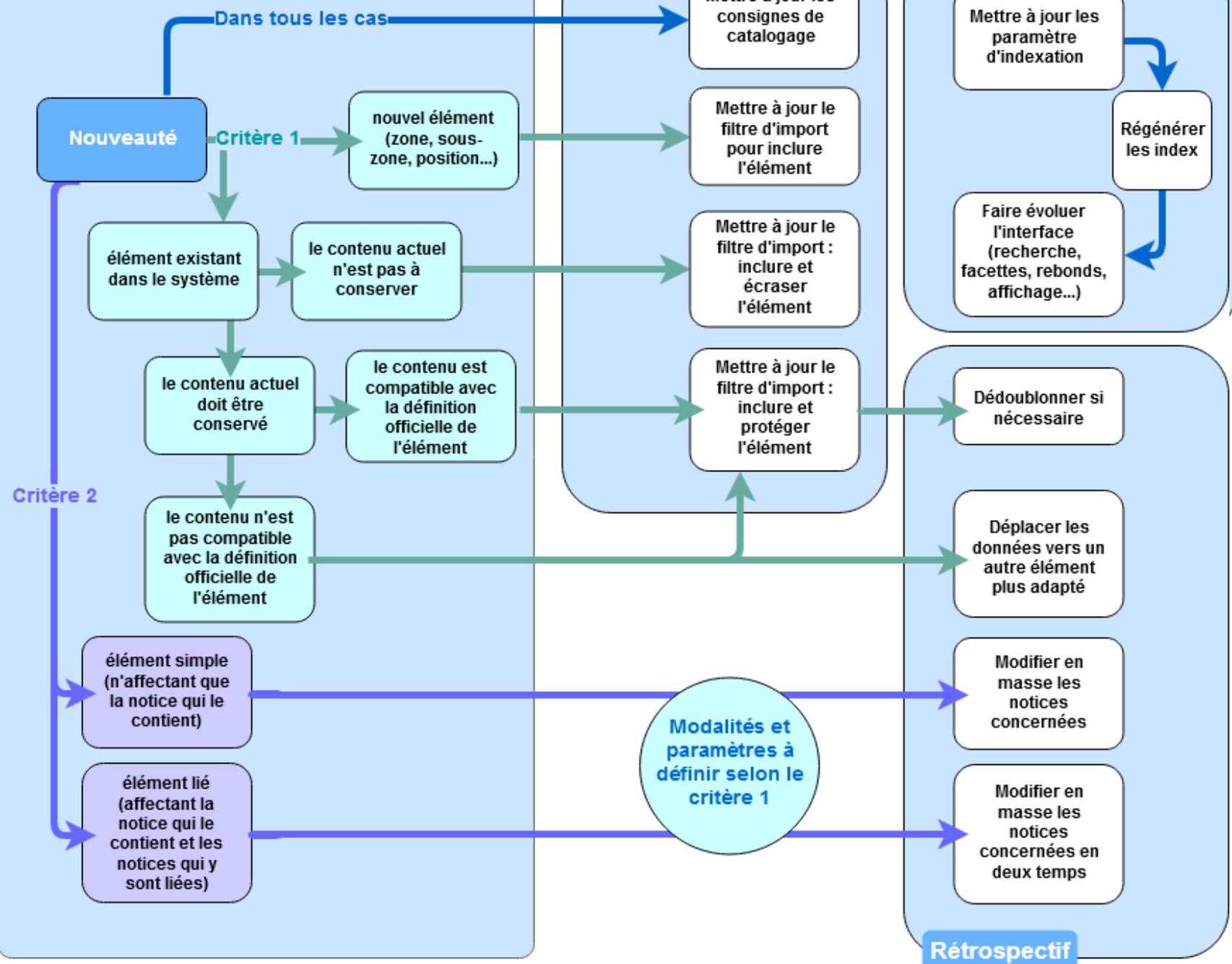
Faire le diagnostic de ses données

La complexité des modifications à effectuer dépend de la nature de la nouveauté mise en oeuvre, mais aussi des données existant dans mon système.

Faire le diagnostic de ses données

Courant

Interface



Etape 3 : mise en œuvre ?

Choix de mise en œuvre

Immédiate

Je peux mettre en œuvre les nouveautés dès leur livraison, à la fois pour le catalogage courant, le traitement rétrospectif des données et l'interface publique.

Partielle

Je ne peux mettre en œuvre les nouveautés que par étapes (catalogage courant seulement, puis traitements rétrospectifs ; traitements rétrospectifs partiels ; évolution de l'interface décalée...)

Différée

Je ne peux pas mettre en œuvre les nouveautés dans l'immédiat.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

Je peux mettre en oeuvre les nouveautés dès leur livraison, à la fois pour le catalogage courant, le traitement rétrospectif des données et l'interface publique.

Partielle

Je ne peux mettre en oeuvre les nouveautés que par étapes (catalogage courant seulement, puis traitements rétrospectifs ; traitements rétrospectifs partiels ; évolution de l'interface décalée...)

Différée

Je ne peux pas mettre en oeuvre les nouveautés dans l'immédiat.



Mise en oeuvre immédiate

Je suis vigilant sur la date de mise en oeuvre des nouveautés dans la production courante, pour bien identifier les notices concernées par les chantiers rétrospectifs.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

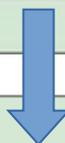
Je peux mettre en œuvre les nouveautés dès leur livraison, à la fois pour le catalogage courant, le traitement rétrospectif des données et l'interface publique.

Partielle

Je ne peux mettre en œuvre les nouveautés que par étapes (catalogage courant seulement, puis traitements rétrospectifs ; traitements rétrospectifs partiels ; évolution de l'interface décalée...)

Différée

Je ne peux pas mettre en œuvre les nouveautés dans l'immédiat.



Mise en oeuvre échelonnée

Scénario 1

Je peux prendre en compte les nouveautés pour le catalogage courant mais ne pourrai effectuer les traitements rétrospectifs que plus tard.

Je suis vigilant sur les conséquences de ce choix dans mon interface publique.

Lorsque j'effectue les traitements rétrospectifs, j'utilise les produits et outils spécifiques mis à disposition au moment de la livraison de la Transition Bibliographique.

Scénario 2

Je peux mettre en œuvre dès la livraison de la Transition Bibliographique une partie des nouveautés pour le catalogage courant, les traitements rétrospectifs et les évolutions sur mon interface publique.

Je mets en place le reste des nouveautés de façon différée pour la production courante, le rétrospectif et l'interface.

Scénario 3

Je peux prendre en compte les nouveautés pour le catalogage courant et effectuer la reprise des données existantes, mais ne peux dans un premier temps pas faire évoluer mon interface publique.

Je suis vigilant sur les conséquences de ce choix, et informe mes usagers si cela risque d'avoir un impact sur le service.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

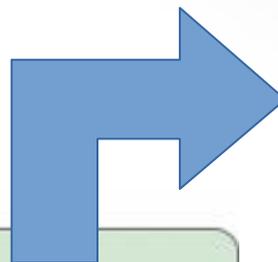
Je peux mettre en oeuvre les nouveautés dès leur livraison, à la fois pour le catalogage courant, le traitement rétrospectif des données et l'interface publique.

Partielle

Je ne peux mettre en oeuvre les nouveautés que par étapes (catalogage courant seulement, puis traitements rétrospectifs ; traitements rétrospectifs partiels ; évolution de l'interface décalée...)

Différée

Je ne peux pas mettre en oeuvre les nouveautés dans l'immédiat.



Mise en oeuvre différée

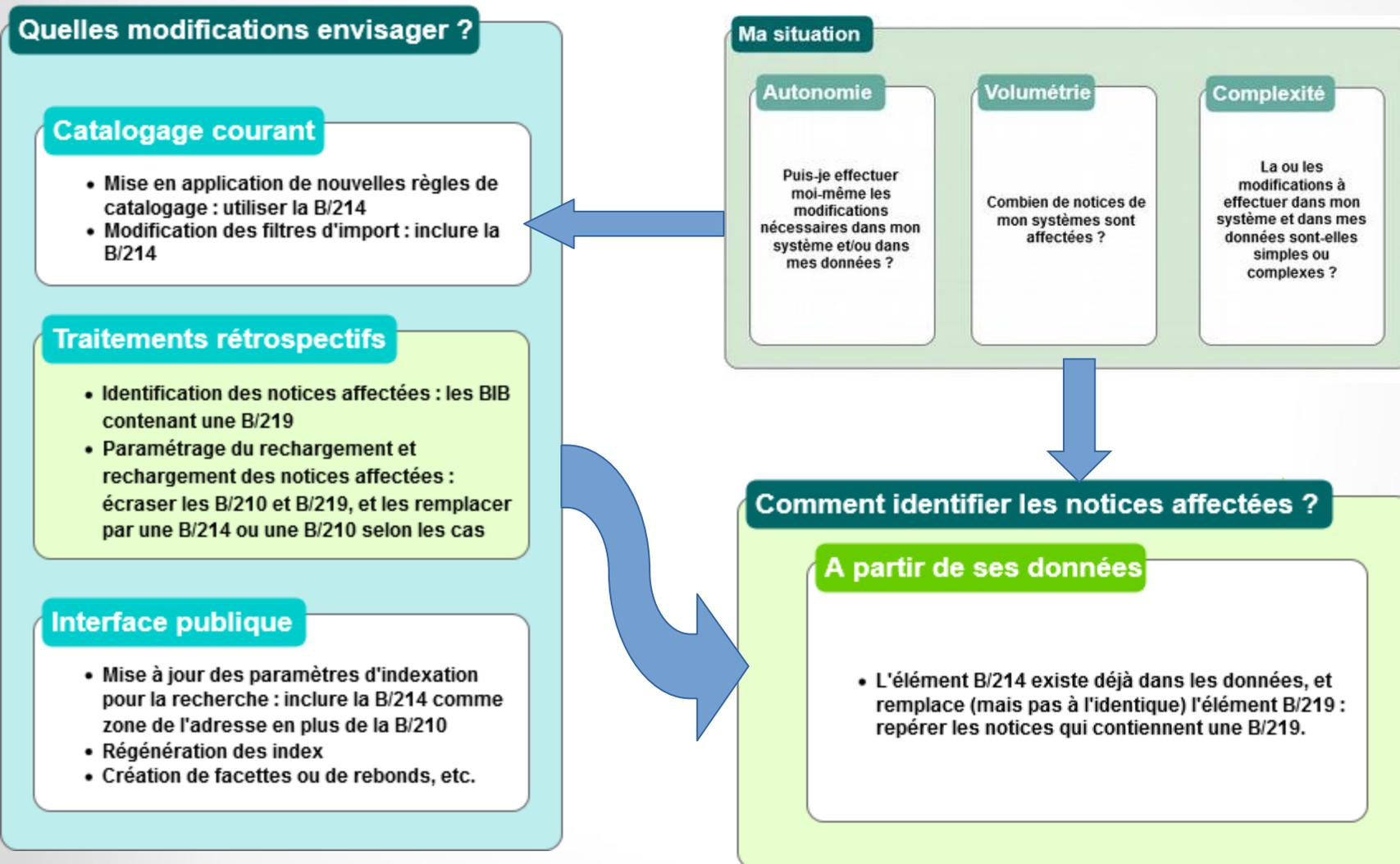
Avant

Je ne modifie rien, ou seulement légèrement, pour conserver l'homogénéité de mes données et faciliter la mise en oeuvre lorsqu'elle aura lieu.

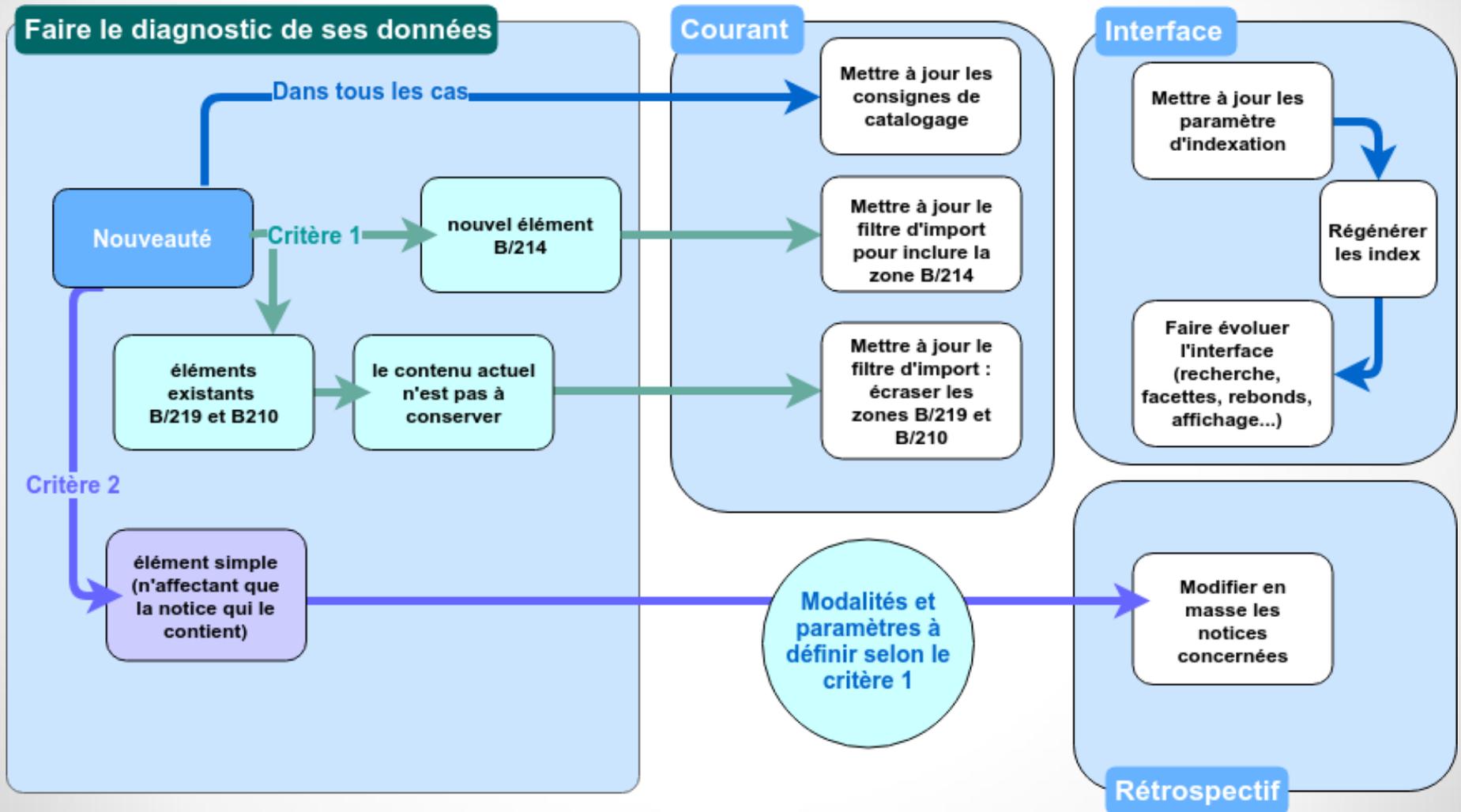
Le moment venu

1. J'identifie les notices concernées dans son système.
2. J'utilise les produits et outils spécifiques mis à disposition au moment de la livraison de la Transition Bibliographique.
3. J'utilise les produits mensuels ultérieurs pour traiter les notices créés ou modifiés par les agences après la livraison.

Appliquer à la B/214



Analyse des données (B/214)



Mise en œuvre (B/214)

Choix de mise en œuvre

Immédiate

Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier 2020. Mes données ne contiennent pas de B/219, ou je suis en mesure d'effectuer le rechargement des notices concernées.

Partielle

Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier, mes données contiennent des B/219 mais je ne peux pas encore effectuer les traitements rétrospectifs.

Différée

Je ne peux pas encore utiliser la zone B/214.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

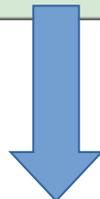
Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier 2020. Mes données ne contiennent pas de B/219, ou je suis en mesure d'effectuer le rechargement des notices concernées.

Partielle

Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier, mes données contiennent des B/219 mais je ne peux pas encore effectuer les traitements rétrospectifs.

Différée

Je ne peux pas encore utiliser la zone B/214.



Mise en oeuvre immédiate

J'utiliser la nouvelle zone B/214 en catalogage courant, je l'inclus dans les filtres dd'import. Si mes notices contiennent des zones B/219, j'identifie les notice concernées et je les recharge. Je mets à jour mon indexation et l'affichage, et éventuellement la recherche.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

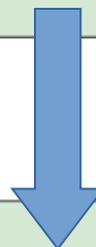
Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier 2020. Mes données ne contiennent pas de B/219, ou je suis en mesure d'effectuer le rechargement des notices concernées.

Partielle

Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier, mes données contiennent des B/219 mais je ne peux pas encore effectuer les traitements rétrospectifs.

Différée

Je ne peux pas encore utiliser la zone B/214.



Mise en oeuvre échelonnée

Scénario 1

**Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier 2020 en catalogage courant mais ne pourrai pas effectuer les traitements rétrospectifs que plus tard.
Je mets à jour mon indexation et l'affichage, et éventuellement la recherche, de façon la plus pertinente pour les usagers.
Le moment venu, je recharge les notices bibliographiques produites ou modifiées depuis janvier 2020.**

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

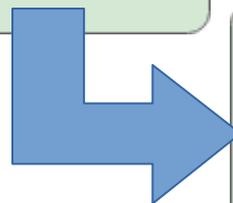
Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier 2020. Mes données ne contiennent pas de B/219, ou je suis en mesure d'effectuer le rechargement des notices concernées.

Partielle

Je peux utiliser la zone B/214 dès janvier, mes données contiennent des B/219 mais je ne peux pas encore effectuer les traitements rétrospectifs.

Différée

Je ne peux pas encore utiliser la zone B/214.



Mise en oeuvre différée

Avant

J'utilise en production courante la zone B/210. Dans les notices récupérées qui contiennent nativement des B/214, j'entre manuellement une B/210

Le moment venu

J'utilise en production courante la zone B/214. Je recharge les notices bibliographiques produites ou modifiées depuis janvier 2020. Je mets à jour mon indexation et mon affichage, et éventuellement la recherche.

Appliquer au genre/forme

Quelles modifications envisager ?

Catalogage courant

- Mise en application ed nouvelles règles pour les notices d'autorités
- Mise en application de nouvelles règles d'indexation pour le catalogage courant (utilisation de la B/608)
- Modification des filtres d'import pour récupérer la B/608

Traitements rétrospectifs

- Côté autorités
 - Identification des notices concernées
 - Gestion des autorités genre/forme locales si existante
 - Traitements à effectuer sur les données résultantes (si nécessaire)
- Côté bibliographiques
 - Identification des notices concernées
 - Rechargement si nécessaire : protéger ou écraser ?

Interface publique

- Inclure les nouvelles zones B/608 comme indexation de genre ou de forme
- Inclure les nouvelles zones A/180 pour identifier les autorités de genre ou de forme et les zones A/280, A/480, A/580 e A/780 pour les points d'accès
- Régénération des index
- Création de facettes ou de rebonds, etc.
- Mise à jour des paramètres d'affichage (si nécessaire)

Ma situation

Autonomie

Puis-je effectuer moi-même les modifications nécessaires dans mon système et/ou dans mes données ?

Volumétrie

Combien de notices de mon système sont affectées ?

Complexité

La ou les modifications à effectuer dans mon système et dans mes données sont-elles simples ou complexes ?

Comment identifier les notices affectées ?

A partir de ses données

- Quelles sont les notices bibliographique et autorités de mon système qui sont liées aux notices RAMEAU affectées par la réforme ?
- Est-ce qu'il y a déjà des notices bibliographiques avec des B/608 ?
- Est-ce que dans mon système la zone d'indexation genre et forme est utilisé avec un référentiel local ?

A partir d'une liste d'identifiants

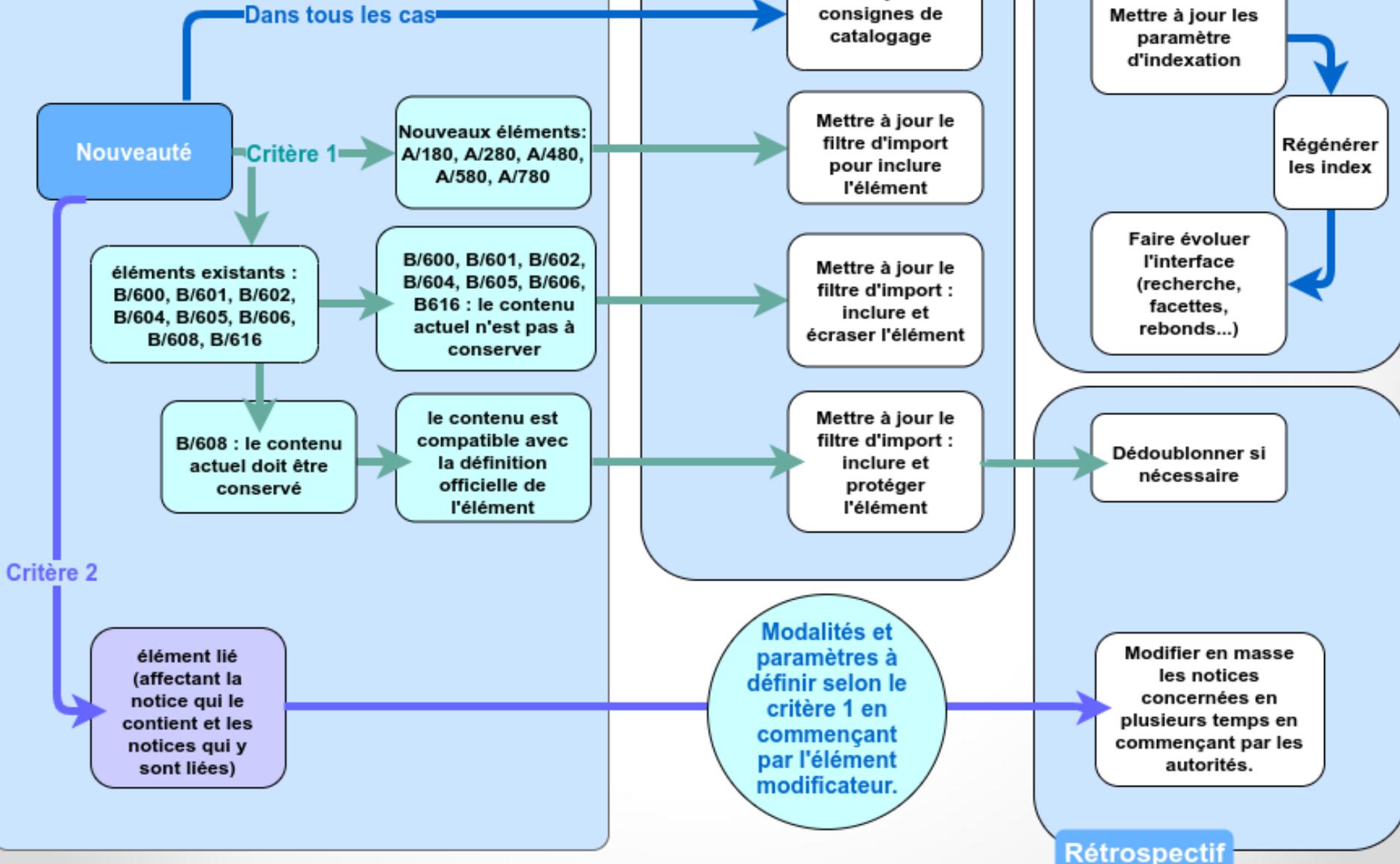
- Les notices d'autorités RAMEAU de genre ou de forme font l'objet d'une liste et d'un produit spécifique sur api.bnf.fr. Comparer la liste d'identifiants de notices modifiées fournie, avec les identifiants des notices des agences présentes dans mon système.
- Les notices bibliographiques et d'autorités affectées font également l'objet respectivement d'une liste et d'un produit spécifiques.

Analyse des données (genre/forme)

Faire le diagnostic de ses données

Courant

Interface



Mise en œuvre (genre/forme)

Choix de mise en œuvre

Immédiate

Je peux récupérer les autorités modifiées et les notices bibliographiques. Je n'utilise pas de zone B/608 et A/280 en local ou les autorités de la BnF correspond à ce que j'utilise.

Partielle

Je peux suivre dans le catalogage courant en chargeant la zone B/608 et les autorités correspondantes en A/280, mais ne peux pas traiter le rétrospectif.

Différée

Je ne peux pas encore implémenter les nouvelles règles d'indexation genre et forme.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

Je peux récupérer les autorités modifiées et les notices bibliographiques. Je n'utilise pas de zone B/608 et A/280 en local ou les autorités de la BnF correspond à ce que j'utilise.

Partielle

Je peux suivre dans le catalogage courant en chargeant la zone B/608 et les autorités correspondantes en A/280, mais ne peux pas traiter le rétrospectif.

Différée

Je ne peux pas encore implémenter les nouvelles règles d'indexation genre et forme.



Mise en oeuvre immédiate

Je modifie les règles de catalogage et d'indexation et utilise les nouvelles zones pour le catalogage courant et je les inclus dans mes filtres d'import. J'identifie et recharge les notices RAMEAU concernées dans mon système, les notices bibliographiques liées et les zones B/580 des notices d'autorités liées. J'adapte l'affichage et la recherche à l'OPAC si nécessaire.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

Je peux récupérer les autorités modifiées et les notices bibliographiques. Je n'utilise pas de zone B/608 et A/280 en local ou les autorités de la BnF correspond à ce que j'utilise.

Partielle

Je peux suivre dans le catalogage courant en chargeant la zone B/608 et les autorités correspondantes en A/280, mais ne peux pas traiter le rétrospectif.

Différée

Je ne peux pas encore implémenter les nouvelles règles d'indexation genre et forme.



Mise en oeuvre échelonnée

Scénario 1

Je peux appliquer les modifications en catalogage courant pour les notices bibliographiques et les notices autorités, mais je ne peux pas modifier le rétrospectif.

Je suis vigilant sur le décalage pour l'interface utilisateur entre l'indexation genre ou forme présente dans les zones B/600-B/607 et B/616 et les nouvelles notices avec une B/608. J'adapte si possible les champs de recherche et les rebonds.

Le moment venu, j'identifie et recharge les notices à mettre à jour (autorités et bibliographiques) en utilisant les produits et outils spécifiques mis à disposition au moment de la Transition Bibliographique en janvier 2020. Je corrige les paramètres d'affichage et de recherche de l'OPAC si nécessaire.

Choix de mise en oeuvre

Immédiate

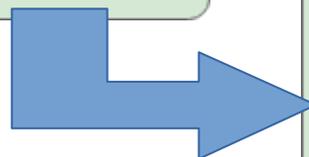
Je peux récupérer les autorités modifiées et les notices bibliographiques. Je n'utilise pas de zone B/608 et A/280 en local ou les autorités de la BnF correspond à ce que j'utilise.

Partielle

Je peux suivre dans le catalogage courant en chargeant la zone B/608 et les autorités correspondantes en A/280, mais ne peux pas traiter le rétrospectif.

Différée

Je ne peux pas encore implémenter les nouvelles règles d'indexation genre et forme.



Mise en oeuvre différée

Avant

J'ajoute l'information du genre et forme manuellement en indexation en modifiant éventuellement mon usage des zones B/600-B/607 et B/616.

Le moment venu

1. J'identifie les notices concernées dans mon système.
2. Je recharge les notices autorités et bibliographiques en utilisant les produits de la BnF livrés au moment de la livraison en janvier 2020 et les produits mensuels ultérieurs pour les notices créées ou modifiées par les agences après cette date.
3. Je modifie les règles de catalogage et d'indexation pour le courant.
4. J'inclus la zone B/608 dans mes filtres d'import.
5. J'identifie et recharge les notices concernées (bibliographiques et autorités).
6. J'adapte l'affiche et la recherche à l'OPAC si nécessaire.

Merci de votre attention.

Des questions ?